

Annexe A : Calendrier 2023 des opérations d'affectation

DATES	OPÉRATIONS
Du 2 mai au 5 juin 2023	Accueil téléphonique des candidats au 01.55.55.54.54 Tous les jours ouvrables, de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30
Du 2 mai au 5 juin 2023 midi heure de Paris	Saisie des vœux sur SIAL Dépôt de l'attestation d'inscription en M2 en 2022-2023 Transmission des pièces justificatives et/ou des demandes relatives aux modalités particulières de réalisation du stage (récapitulatif en annexe F)
30 juin 2023	Date limite de mariage ou PACS , pour les lauréats qui sollicitent une affectation au titre du rapprochement de conjoints ou souhaitant être affectés dans une même académie
A partir de la dernière semaine du mois de juin (selon les disciplines)	Résultats d'affectation sur SIAL rubrique : « Affectations »
Du 7 au 17 juillet 2023	Période de révision d'affectation
Dès les résultats des affectations en académie	Envoi des pièces justificatives à l'académie d'affectation pour: - Rapprochement de conjoints - Autorité parentale conjointe - Affectations conjointes de deux lauréats - Affectation en département d'outre-mer - Titres, diplômes et certificats exigés à la nomination
1 ^{er} novembre 2023	Date limite d'envoi du contrat d'engagement pour les candidats à un poste de doctorant contractuel ou d'ATER .